

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



PROVISOIRE  
E/CN.14/C.1/SR.13(V)  
1 mars 1963  
FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Cinquième session  
Léopoldville, février-mars 1963

COMITE I

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA TREIZIEME SEANCE

tenue au Palais de la Nation, à Léopoldville  
le vendredi 1er mars 1963, à 12 heures 40

Président: M. Doukkali (Maroc)  
puis : M. Bounsana (Congo, Brazzaville)  
Secrétaire: M. Nypan

SOMMAIRE:  
Adoption du Rapport du Comité I (Questions économiques)

---

Les représentants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu sont priés de transcrire ces rectifications sur un exemplaire du compte rendu qu'ils devront faire parvenir le 1er mai au plus tard, à la Section de traduction, CEA, Maison de l'Afrique, P.O.Box 3001, Addis-Abéba, Ethiopie.

## ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ I (QUESTIONS ECONOMIQUES)

Le PRESIDENT fait observer que le projet de Rapport du Comité (daté du 28 février 1963, sans symbole ni cote) établi par le Comité de rédaction en collaboration avec le secrétariat, n'a pour objet que de fixer les grandes lignes des débats, sans prétendre donner un compte rendu détaillé des commentaires qui auront été formulés à cette occasion. On peut s'en remettre au secrétariat pour les améliorations de forme et les corrections mineures qui apparaîtront nécessaires lors de l'édition du texte, une fois le Rapport adopté par le Comité.

M. MANIRAKIZA (Burundi) fait observer que les représentants n'ont pas encore eu le temps de lire le projet de Rapport.

M. GANA (Nigéria) suggère une suspension de séance, afin que les représentants aient le temps d'étudier ce document.

La séance est suspendue à 12 h.50 et reprise à 13 h.15.

M. SOW BAILA (Sénégal) demande quelques éclaircissements sur le sens de l'expression "planificateurs économiques principaux" qui est employée aux troisième et dernière phrases du premier paragraphe.

M. GANA (Nigéria) explique que le Comité de rédaction désigne par cette expression les hauts fonctionnaires responsables de la planification dans les pays participants, qui ne sont pas nécessairement des "économistes" au sens strict du terme. Après un bref échange de vues, le PRESIDENT suggère de laisser au secrétariat le soin de trouver une expression satisfaisante.

Il en est ainsi décidé.

M. SOW BAILA (Sénégal) estime qu'il serait préférable de dire dans la deuxième phrase de l'alinéa 2 a) que les perspectives d'exportation des principaux produits paraissent "douteuses", de préférence à "médiocres".

M. NYPAN (Secrétariat) répond que dans la projection de la FAO pour 1970, on indique des perspectives médiocres et non pas seulement douteuses. Il ne voit cependant pas d'objection à cet amendement.

M. PAULOS (Ethiopie) pense que l'avant-dernière phrase de l'alinéa 2 a) devrait commencer par les mots: "Certaines délégations ont également recommandé ...."

M. CARNEY (Sierra Leone) propose d'ajouter à la fin de ce même alinéa: "en procédant au financement de certains types de projets sur une base sous-régionale et non pas nationale, afin d'éviter les chevauchements et les gaspillages d'efforts et de ressources limitées".

M. SOW BAILA (Sénégal) propose de supprimer l'antépénultième phrase de cet alinéa "Tous ces problèmes réclament des solutions préalablement à l'établissement des plans nationaux de développement,", car de nombreux programmes nationaux de développement sont déjà en cours d'exécution.

Ces quatre amendements à l'alinéa 2 a) sont adoptés.

M. REES (Kenya et Zanzibar) propose de modifier l'alinéa 2 d) pour montrer clairement que la coordination dont il s'agit doit être réalisée entre les bureaux de planification, au sein des divers territoires.

Il en est ainsi décidé.

M. GILLE (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) propose d'ajouter le texte suivant à la fin de l'alinéa 4 b): "Il serait en particulier souhaitable que cette question soit étudiée lors de la Conférence sur la recherche et la formation de personnel touchant les ressources naturelles, que l'UNESCO se propose d'organiser en 1964. Il est, en conséquence, recommandé que le secrétariat de la CEA, conformément à la résolution 34 (III), participe pleinement à l'organisation de cette dernière".

L'amendement est adopté.

M. FAHMY (République Arabe Unie) déclare que les vues exprimées par certaines délégations ne se traduisent pas comme il conviendrait dans l'alinéa 6 a). Il suggère d'ajouter la phrase suivante: "Etant donné l'importance primordiale de la question des transports, certains pays préconisent la création d'un Comité permanent des transports".

M. LUKACS (Secrétariat) donne lecture d'un autre amendement sur le même texte soumis par le représentant du Sierra Leone, qui consisterait à ajouter ce qui suit à la fin de l'alinéa: "Toutefois, certaines délégations ont fait observer que les transports constituaient par eux-mêmes un domaine distinct et vaste et qu'en raison de l'importance vitale que cette question présentait pour les pays en voie de développement, elle justifiait la création d'un comité permanent. Elles ont donc recommandé de créer un Comité permanent des transports et de maintenir une liaison étroite entre cet organisme et le Comité de l'industrie et des ressources naturelles".

Après des échanges de vues auxquels prennent part M. MASIRE (Betchuanaland), M. MENSAN (Ghana) et M. SOW BAILLA (Sénégal), M. REES (Kenya et Zanzibar) note que le point en question a déjà fait l'objet de discussions prolongées au sein du Comité de rédaction; il conviendrait donc d'exposer les vues de la minorité dans le Rapport.

L'amendement du Sierra Leone à l'alinéa 6 a) est adopté.

M. SHERLALA (Libye) propose d'ajouter à la fin de l'alinéa 6 d): "de façon à pouvoir présenter un rapport à la sixième session".

L'amendement est adopté.

M. M'KHAITIRAT (Mauritanie) propose de remplacer à la fin du paragraphe 11 "coordination plus étroite des organismes existants et envisagés" par "coordination plus harmonieuse, qui tient compte des organismes déjà existants".

M. BENYOUSSEF (Tunisie) qu'appuie M. SOW BAILLA (Sénégal) propose de remplacer l'expression "Afrique du nord-ouest" dans la dernière phrase du paragraphe, par l'expression "Afrique du nord".

Ces deux amendements au paragraphe 11 sont adoptés.

Pendant le débat sur le paragraphe 11, plusieurs représentants appellent l'attention sur le fait regrettable que certains projets de résolution qui traitaient de questions dont l'examen était confié aux comités ont été soumis directement à la Commission sans avoir fait d'abord

l'objet d'une étude en Comité; ces représentants recommandent que le secrétariat s'efforce d'empêcher que de telles pratiques se renouvellent.

M. EWING (Secrétariat) explique que le secrétariat a vivement pressé tous les représentants de soumettre en premier lieu leurs projets de résolution au Comité compétent. Malgré cela, les textes de deux projets de résolution ont été soumis directement à la Commission. L'une de ces résolutions a d'ailleurs été retirée par la suite; quant à l'autre, elle a donné lieu au sein de la Commission à un débat regrettablement confus. Il convient donc que la soumission directe à la Commission est une procédure inopportune.

M. MENSAH (Ghana) estime que la fin du paragraphe 12 ne reflète pas exactement le déroulement des échanges de vues; il a été décidé que l'Institut africain de développement économique et de planification assurerait lui-même les cours de formation en question. C'est pourquoi il propose d'ajouter à la fin de l'avant-dernière phrase du paragraphe: "il devrait créer et organiser des stages de formation du personnel appelé à mettre sur pied et à faire fonctionner ces systèmes". Il propose également la suppression de la dernière phrase.

Ces amendements au paragraphe 12 sont adoptés.

M. BOUNSANA (Congo, Brazzaville) prend le fauteuil présidentiel.

M. MENSAH (Ghana) déclare qu'au cours des débats sur le projet de résolution qui traite des relations entre les pays africains et la Communauté économique européenne (E/CN.14/L.163), dont il est question au paragraphe 19, les Africains avaient montré leur véritable grandeur et leur magnanimité. Dans sa version actuelle, le paragraphe ne reflète pas l'esprit du débat; aussi propose-t-il cette nouvelle version: "Certains pays non associés ont déposé un projet de résolution invitant les pays associés à ne pas soutenir des politiques commerciales qui auraient un résultat néfaste sur l'unité africaine. Un malentendu ayant surgi à ce propos, la résolution a été retirée, dans l'intérêt de l'unité africaine".

M. GANA (Nigéria) souligne que la résolution qui a été retirée s'adressait en fait aux pays de la Communauté économique européenne et qu'un appel était déjà lancé aux pays associés dans l'alinéa 17 c) du projet de Rapport.

M. SOW BAILA (Sénégal) appuyé par le représentant de la Mauritanie, s'oppose à l'amendement du représentant du Ghana, en considérant que ce texte donne une fausse impression, du fait qu'il parle d'un malentendu. Il serait préférable de laisser subsister dans sa forme actuelle le texte élaboré par le Comité de rédaction.

M. MENSAN (Ghana) retire son amendement au paragraphe 19.

M. GANA (Nigéria) propose de faire état au paragraphe 20 du point soulevé pendant le débat par le représentant de la Libye au sujet d'une étude des divers systèmes monétaires utilisés en Afrique, qui serait faite en application d'une résolution adoptée lors de la troisième session de la Commission (résolution 30 (III)).

Cette proposition est adoptée.

Le projet de rapport du Comité I (Questions économiques), avec les amendements apportés au cours de la séance, est adopté.

La séance est levée à 16 h.25